

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune d'ERDRE-EN-ANJOU

Séance du 2 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit le DEUX JUILLET à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1		1			FERRE Jean-Pierre
BLANCHAIS Hervé	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
JUBEAU Patrick	1	1				
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUJEL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1		1			DUPUIS Laurence
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				
WEITZ Anne	1	1				
LECOMTE Roselyne	1				1	
PASSELANDE Françoise	1	1				
MERLET Véronique	1	1				
VAILLANT Damien	1			1		
GELINEAU Luc	1	1				
LANNIER Patricia	1				1	
ROINARD Laurent	1			1		
GERARD Christophe	1				1	

FREULON Stéphane	1	1				
GUINEL Sandrine	1			1		
LEFEVRE Fabrice	1				1	
PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1		1			TOURANGIN Laure
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1		1			GELINEAU Luc
DILE Antoine	1	1				
GODIVEAU Jennifer	1		1			BELLIARD Joseph
MARY Nathalie	1				1	
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
TOTAL	49	32	6	3	8	

Secrétaire de séance : Anne WEITZ

Objet : ACCUEIL PERISCOLAIRE – Tarification exceptionnelle.

EN CAS DE RETARD

Le pôle enfance propose d'appliquer, en cas de retard de prise en charge des enfants par les familles, un tarif exceptionnel sur les Accueils Périscolaires de Brain-sur-Longuenée, Gené et Vern d'Anjou.

Il propose de tarifier 15 € le ¼ d'heure ; la mise en place de cette tarification devra se faire avec tact et mesure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (7 abstentions), FIXE à 15 € le ¼ d'heure en cas de retard de la prise en charge des enfants par les familles. Ce tarif s'applique à compter du 1^{er} septembre 2018.

EN CAS D'ABSENCE NON JUSTIFIEE

Le pôle enfance propose de facturer au tarif réel la prestation des Accueils PériScolaires de Brain-sur-Longuenée, Gené et Vern d'Anjou en cas d'absence non justifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la majorité (2 abstentions) de facturer au tarif réel la prestation des Accueils PériScolaires de Brain-sur-Longuenée, Gené et Vern d'Anjou en cas d'absence non justifiée. Ce tarif s'applique à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Erdre-En-Anjou, le 11 juillet 2018

Le Maire – Laurent TODESCHINI

Publiée le 11 juillet 2018

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
049-200059582-20180702-DCM_2018_107-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018